PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 5 décembre 2024

Le Comité syndical débute par une présentation consacrée à l'opportunité d'engager une démarche de valorisation des ciels étoilés du territoire.

Les travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du projet de Charte ont mis en évidence une situation particulièrement favorable : la très grande majorité des communes pratique l'extinction de l'éclairage public nocturne et le territoire connaît un niveau relativement faible de pollution lumineuse.

Cette situation constitue un véritable atout pour le Parc, tant en matière de préservation de la biodiversité nocturne que de valorisation du patrimoine naturel et paysager.

Plusieurs Parcs naturels régionaux se sont déjà engagés dans des démarches similaires. Certains sont notamment reconnus par l'association internationale Dark Sky comme « Réserves internationales de ciel étoilé », à l'image des Préalpes d'Azur, de Millevaches en Limousin et du Vercors.

D'autres territoires ont également engagé des démarches de reconnaissance en 2024.

Une autre possibilité consiste à s'inscrire dans la démarche proposée par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN), qui délivre le label « Villes et Villages étoilés ».

Les techniciens du Parc et du CPIE présentent l'intérêt de ces démarches et les perspectives qu'elles pourraient offrir au territoire.

Cette réflexion pourrait permettre de valoriser les efforts déjà réalisés par les communes en matière de limitation de l'éclairage nocturne et de sensibiliser les habitants à la préservation de l'environnement nocturne.

1. Bilan du CTZH 2022-2024 et projet d'ATZH 2025-2027

Le Comité syndical examine le bilan du Contrat territorial Zones Humides (CTZH) pour la période 2022-2024 ainsi que le projet d'Accord territorial Zones Humides (ATZH) pour la période 2025-2027.

Ce programme d'actions, porté par le Parc en partenariat avec sept autres acteurs locaux signataires du contrat en 2022, vise à répondre aux enjeux liés à l'eau et à l'environnement sur le territoire.

Ses principaux objectifs sont :

- la préservation de la ressource en eau, tant en qualité qu'en quantité ;

- la préservation de la biodiversité ;
- l'amélioration des connaissances dans les domaines de l'eau et de la biodiversité ;
- l'animation territoriale.

Le financement des actions repose sur plusieurs partenaires : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB), l'Union européenne, la Région Centre-Val de Loire et l'État.

Toutefois, les engagements financiers de l'Agence de l'eau et de la Région restent conditionnés à la disponibilité des crédits au moment des demandes de subvention et à l'instruction des dossiers. Les financements européens (FEDER et FEADER) ainsi que ceux de l'État (Fonds vert) ne sont attribués qu'après validation des demandes de subvention.

Cette incertitude concernant les financements constitue un enjeu important pour le Parc, le CTZH contribuant au financement de plus de la moitié des postes du pôle Nature-Environnement, soit 9 postes annuels sur 16.

Le bilan du premier volet du CTZH 2022-2027, réalisé au premier semestre 2024, est présenté au Comité syndical.

Pour la période 2025-2027, un nouveau programme d'actions est proposé. Certaines actions ont été ajoutées, modifiées ou retirées. Les enjeux identifiés en 2021 restant inchangés et étant cohérents avec la nouvelle Charte du Parc, les actions prévues demeurent globalement similaires à celles du précédent programme.

Les financeurs ont été sollicités afin de connaître leur positionnement sur l'accompagnement des différentes actions.

2. Projet de PIG « Pacte Territorial »

Le Parc souhaite poursuivre le développement de la Maison de la Rénovation, plateforme territoriale dédiée à la rénovation énergétique des logements, actuellement associée à une Opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale (OPAH-RR), créée en 2020.

L'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de la rénovation thermique des logements et de conforter une offre de service public de qualité, accessible à tous les propriétaires occupants ou bailleurs, quels que soient leurs revenus, ainsi qu'aux professionnels du secteur.

Ce projet s'inscrit dans la dynamique territoriale portée par le Parc en matière de logement, avec pour ambition de promouvoir et d'accompagner la rénovation énergétique auprès de l'ensemble des habitants.

Il est proposé de mettre en place, à l'échelle du Parc et à compter de juillet 2025, un PIG « Pacte Territorial » regroupant les interventions suivantes :

- animation territoriale ;
- information, conseil et orientation ;
- conseil renforcé et assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les projets de rénovation énergétique ;
- lutte contre l'habitat indigne (LHI) ;
- adaptation des logements.

3. Prolongation de l'OPAH-RR

Le Comité syndical est appelé à se prononcer sur la prolongation de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale (OPAH-RR) sur le périmètre d'intervention de la Maison de la Rénovation.

Cette prorogation permettrait de poursuivre les actions engagées, dont l'échéance initiale est fixée à décembre 2024, jusqu'en juillet 2025.

Cette date correspond à la mise en place envisagée du nouveau dispositif PIG « Pacte Territorial », destiné à prendre le relais de l'opération actuelle.

4. Dispositif « Mon Accompagnateur Rénov' » : interventions et possibilité de tarification

Le service « Maison de la Rénovation du Parc naturel régional de la Brenne » bénéficie de l'agrément « Mon Accompagnateur Rénov' » délivré par l'ANAH depuis le 16 février 2024, sous le numéro MAR-36-0000390.

Ce dispositif d'assistance à maîtrise d'ouvrage permet d'accompagner les projets de rénovation globale des résidences principales et des logements locatifs.

La réalisation d'un audit énergétique réglementaire étant obligatoire, celui-ci peut être confié à un auditeur certifié ou à la Maison de la Rénovation lorsque cette dernière aura obtenu la certification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), actuellement en cours.

Dans l'attente de cette certification, une première phase d'accompagnement pourrait être proposée sans prise en charge de l'audit énergétique réglementaire.

Cette prestation concernerait uniquement les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs, selon les critères de l'ANAH. Elle pourrait faire l'objet d'une facturation par la Maison de la Rénovation, sur la base des tarifs pratiqués dans le département de l'Indre.

5. Assurance liée aux missions « Mon Accompagnateur Rénov' »

Dans le cadre du dispositif « Mon Accompagnateur Rénov' », le Parc est amené à réaliser des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets de rénovation globale.

La possibilité de réaliser des audits énergétiques réglementaires avec une qualification RGE nécessite une couverture d'assurance complémentaire, notamment au titre de la responsabilité civile décennale.

Il est donc proposé d'étudier la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les responsabilités civiles décennale et professionnelle des métiers de l'ingénierie dans le domaine de la construction. Le montant de la prime annuelle de ce contrat est estimé à **4 500 € HT**.

6. Renouvellement de contrats d'agents

Le Comité syndical est appelé à examiner le renouvellement de plusieurs contrats d'agents arrivant à échéance les 30 novembre et 30 décembre 2024.

Les postes concernés sont les suivants :

- un poste de garde de la Réserve naturelle régionale ;
- un poste d'agent technique intervenant également au sein de la brigade Espèces exotiques envahissantes (EEE) ;
- un poste de chargée de mission en architecture ;
- un poste de chargée d'inventaire MAE ;
- un poste de chargé de mission bocage ;
- un poste d'animatrice naturaliste pour la Maison de la Nature.